

AVIS PUBLIC

Suite à deux modifications adoptées par la résolution 2023-03-120, est donné par la Directrice générale adjointe et greffière, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, indiquant le calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Gracefield pour l'année 2023.

lundi 9 janvier à 19 h

lundi 13 mars à 19 h

mardi 9 mai à 19 h

lundi 10 juillet à 19 h

lundi 11 septembre à 19 h

lundi 13 novembre à 19 h

lundi 13 février à 19 h

mardi 11 avril à 19 h

lundi 12 juin à 19 h

lundi 14 août à 19 h

mardi 2 octobre à 19 h

lundi 11 décembre à 19 h

Les séances ordinaires du conseil se tiennent à la salle du conseil au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield.



Julie Thérien

Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Thérien, directrice générale adjointe et greffière, de la Ville de Gracefield, CERTIFIE, sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, en publiant une copie sur le site web et facebook de la Ville de Gracefield et en en affichant une copie au bureau municipal ce même jour.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 31^{ième} jour de mars 2023.



Julie Thérien

Directrice générale adjointe et greffière